

National

Normandie – Hauts-de-France

Nouvelle-Aquitaine

Méditerranée

Bretagne – Pays de la Loire

Avec 30 000 habitants, surclassée 40 000 à 80 000 habitants en raison de son classement en station balnéaire, Dieppe constitue le cœur économique et démographique d'un bassin de vie fort de 110 000 habitants.

Ville sous-préfecture, seule agglomération à taille humaine du Nord du Département, Dieppe offre des fonctions urbaines de centralité et un cadre touristique favorable marqué par de nombreuses activités et manifestations contribuant à sa dynamique.

Contact :

Mairie de Dieppe Parc Jehan Ango

T +33 2 35 06 60 00

Site Internet : www.dieppe.fr

Le point de vue de la ville de Dieppe (Normandie)

EN BREF.

LA MER FACE A DES DÉFIS ECONOMIQUES ET CLIMATIQUES MAJEURS

Dans le contexte du développement important des énergies renouvelables, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 en France, la mer joue un rôle essentiel.

La mer est aussi et d'abord un bien commun qu'il est vital de préserver, une ressource pour l'alimentation humaine qui suppose la poursuite d'une pêche artisanale respectueuse de la ressource.

Aussi, la ville de Dieppe souhaite réaffirmer que la mer ne doit pas devenir une zone de non droit, où les activités seraient choisies et menées pour les seuls intérêts financiers de quelques-uns.

Toutes les réglementations sociales, environnementales doivent s'appliquer en mer. Les armateurs, les actionnaires, certaines nations ne peuvent s'exempter des lois qui s'imposent à tous.

Pour garantir notre indépendance et notre souveraineté énergétiques, le choix d'un mix énergétique en cohérence avec l'histoire de notre pays et à la hauteur des enjeux climatiques doit être porté par l'Etat qui doit à cette occasion veiller au développement équilibré des ports français et des territoires. Ainsi, les projets de développement d'énergies maritimes ne peuvent se déployer sans lien avec les projets à terre (comme le projet d'EPR 2 à Penly), et sans respecter les logiques territoriales et les acteurs locaux, comme le monde de la pêche.



Entendre le monde maritime et l'accompagner dans son développement

Au cœur du débat : la mer nourricière

Au cœur de l'identité de Dieppe comme de nombreux autres territoires littoraux, la pêche est un secteur d'avenir et doit être perçue comme tel.

Quand presque 70% du poisson consommé en France est issu de l'importation, l'enjeu de redonner à la pêche artisanale les moyens de nourrir le pays est clair.

Si la cohabitation des champs éoliens offshore avec l'activité de pêche se traduisait par des contraintes supplémentaires, voire des restrictions d'activité sans aucune concertation avec les acteurs de la pêche, la Ville de Dieppe réaffirme dans le cadre de ce débat public sa position : les créations d'emplois dans le secteur éolien ne peuvent amener et justifier des suppressions d'emplois dans le domaine de la pêche.

Aujourd'hui, il est urgent d'accompagner, valoriser et favoriser le développement de la pêche artisanale, où un emploi en mer génère 3,5 emplois à terre, avec des mesures concrètes et immédiates déclinées sur trois axes :

- **Accompagnement** : prise en compte de la parole des pêcheurs et relais de cette parole auprès des instances nationales et européennes. En parallèle, valorisation des produits de la pêche artisanale et soutien aux entreprises de transformation des produits permettant d'apporter de la valeur ajoutée sur le territoire ;
- **Aide au renouvellement de la flotte** : il est attendu des investissements permettant le renouvellement des flottes et l'engagement des jeunes dans le métier (modernisation et construction).
- **Formation** : deux types de formations doivent être développées, l'une portant sur le maintien des savoir-faire de la pêche, l'autre sur la reconversion des professionnels issus du monde de la pêche au terme de nombreuses années d'embarquement.

Pour ce faire, les fonds d'investissement envisagés dans le cadre de la réalisation des parcs éoliens (5 millions d'euros dans le cadre du parc éolien Dieppe – le Tréport), doivent être dédiés majoritairement au soutien au secteur de la pêche et à l'investissement des ports de Dieppe et du Tréport. Un courrier a été adressé au Préfet en ce sens par les élus du territoire et le député de Seine-Maritime Sébastien Jumel.



L'enjeu de la sécurité maritime

Dans le secteur Manche, où la circulation des navires est l'une des plus importantes du monde, la question de la sécurité maritime est essentielle.

C'est pour garantir la sécurité des passagers et des équipages que les élus dieppois ont soutenu et fortement accompagné la rédaction de la loi contre le dumping social sur les lignes Transmanche, qui garantit le respect et l'application du droit social et du droit du travail au sein de ces lignes qui jouent un rôle économique essentiel en Manche.

La Ville de Dieppe, de par sa position stratégique en Manche centrale, peut accueillir de façon pertinente des missions de veille, de sécurité et d'assistance aux navires pour à terme devenir un pôle multiservices de sécurité maritime.

Pour un développement équilibré des ports français

La France, avec ses trois façades maritimes qui représentent 4 000 km de côtes en France métropolitaine et 19 000 km en intégrant l'outre-mer, représente le troisième territoire maritime mondial.

Sa position singulière sur le continent européen lui a permis de développer un ensemble d'infrastructures portuaires majeures. Les ports français comptent près de 180 000 emplois directs ou indirects et génèrent 15 milliards d'euros de richesse annuelle. Le secteur portuaire français est celui qui affiche le plus faible taux d'endettement en Europe.

Mais seuls 11 grands ports français concentrent la majeure partie des activités maritimes et, de manière générale, l'ensemble des ports français, malgré des atouts économiques évidents, n'ont pu se développer autant que nécessaire dans un contexte de concurrence mondialisée, faute d'une politique globale impulsée par l'Etat.

Au terme de trois réformes majeures (en 1992, 2004 et 2008) qui ont eu pour ligne directrice la

déconstruction du cadre de recrutement des dockers, la régionalisation progressive (au nom d'une supposée plus grande fluidité de gestion) et une réforme de la gouvernance, le recul de l'État, influencé par le néolibéralisme européen et la libre concurrence, a été acté.

Or, la question portuaire est au cœur d'une stratégie globale d'aménagement du territoire qui ne peut être conçue qu'à l'échelle nationale et exige des investissements d'Etat massifs.

Faute d'Etat stratège, la concurrence entre les ports se renforce. Ainsi, la réunion récente des trois ports régionaux de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, au sein de l'entité Ports de Normandie, a visé à construire une politique de développement coordonnée de ces trois places portuaires, pour leur permettre de mieux peser à côté des grands ports maritimes nationaux que sont Le Havre et Rouen.

Alors que les grands ports historiques français ont construit leur économie autour des énergies fossiles, il faut désormais engager la transition des ports vers des activités nouvelles et la construction de nouvelles chaînes logistiques.

Les ports doivent aussi être mieux connectés avec l'hinterland français et servir de véritable porte d'entrée à l'économie d'un grand nombre de territoires.

Le port de Dieppe, fort de ses 4 activités (ligne Transmanche, port de pêche, port de commerce et plaisance), au regard des forts enjeux sur le territoire, doit accueillir de nouvelles activités et des entreprises liées au Grand Chantier des EPR de Penly mais pas seulement.

Tout l'enjeu réside dans la mise à niveau des infrastructures portuaires qui permettront d'accompagner et d'amplifier ce développement territorial.

Ainsi l'extension du port extérieur, de même que la remise en état des voies ferrées portuaires apparaissent comme des chantiers prioritaires des 5 prochaines années pour le territoire dieppois et au-delà.

Préserver notre environnement maritime

Les espaces littoraux figurent parmi les régions les plus impactées par le changement climatique et la chute de la biodiversité. C'est un défi collectif immense.

Les zones côtières concentrent en effet 80% de la

biodiversité marine et 20% de la population mondiale. Pression démographique, rejets polluants, surexploitation, etc. menacent les écosystèmes. Depuis 50 ans, les transformations sont rapides : érosion des plages et recul du trait de côte (8000 hectares seront touchés en 2050 en France métropolitaine et outre-mer), épuisement des ressources, développement d'épidémies dans certains élevages conchylicoles, etc.

Pour préserver le littoral, il faut d'abord mieux comprendre ces transformations, et imaginer collectivement des modes de gestion durables.

Au-delà de la qualité des eaux de baignade, protéger le patrimoine du littoral dans son ensemble est indispensable pour l'attractivité de notre région.

Il faut donc prendre des mesures fortes concernant la protection de l'environnement et de la biodiversité marine.

Ces mesures ne peuvent avoir du sens que si elles sont appliquées à une échelle globale. Le Gouvernement français et l'Union européenne doivent œuvrer pour qu'un programme associant services publics, experts scientifiques et collectivités permette d'envisager les adaptations des littoraux au recul du trait de côte et pour que des mesures mondiales visant la protection environnementale, avec des engagements forts de l'ensemble des Etats, soient prises.

En lien, il paraît indispensable que la gouvernance soit adaptée et partagée, en incluant l'ensemble des acteurs et des salariés, et qu'un accompagnement technique et financier massif soit mis en place (un fonds national dédié par exemple) pour disposer de moyens à la hauteur des besoins de préservation de nos littoraux et de nos espaces et écosystèmes maritimes.



Pour une contribution équilibrée au mix énergétique

La Ville de Dieppe réaffirme être en faveur d'un mix énergétique avec une ambition forte d'excellence environnementale et industrielle.

Elle plaide pour une transition écologique qui repose sur des économies de l'énergie et des ressources disponibles ainsi que sur la diversification des modes de production d'énergie en priorisant les filières énergétiques faiblement émettrices de CO₂.

Cette volonté de contribution au mix énergétique est la raison pour laquelle le territoire dieppois se mobilise massivement et fortement en faveur de la création d'une paire de réacteurs nucléaires EPR 2 à Penly.

C'est une chance à l'échelle nationale, mais également à l'échelle locale pour mieux faire connaître et reconnaître la place de Dieppe et de son territoire dans le paysage énergétique européen et national.

Et la Ville de Dieppe s'engage pour un mix énergétique qui intègre les éoliennes en mer, si, et seulement si, les activités déjà présentes dans nos aires maritimes sont respectées et leur pérennité assurée. Ainsi, le projet de parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport se doit de prendre en compte les réalités de l'ensemble des acteurs et au premier chef, des marins-pêcheurs.

En outre, le développement de l'éolien en mer doit s'accompagner de la mise en place d'un réel projet de territoire, construit avec les populations et acteurs du territoire, notamment du monde maritime.

Le développement de l'éolien offshore doit donc s'accompagner de la construction d'une filière industrielle française des énergies marines renouvelables qui puisse avoir une incidence forte et massive sur l'emploi local et les formations et du financement des activités et investissements pour la pêche.

Le point des formations est un enjeu majeur. Il s'agit d'offrir de nouvelles perspectives d'emploi aux Normands par des formations clairement ciblées et anticipées pour les différents besoins (ceux des entreprises, ceux des projets d'envergure, ceux des énergies marines renouvelables, ceux des métiers de la mer d'aujourd'hui et de demain).

Pour assurer le bon déroulement de ces différents projets, le maintien et le développement des services publics constituent un autre enjeu majeur. Ils doivent continuer à échapper à toute logique de marché, être présents sur l'ensemble du territoire et voir leur périmètre renforcé.

CONCLUSION.

L'importance des enjeux liés à la mer et au monde maritime attend des réponses fortes de l'État en termes d'aménagement du territoire et de planification.

L'Etat devra prendre en compte l'ensemble des acteurs, sans en omettre, et leur garantir une écoute active et une part importante dans les prises de décisions stratégiques.

La Ville de Dieppe, avec le député de Seine-Maritime Sébastien Jumel, en charge de deux missions parlementaires sur la pêche française, souhaite que les Collectivités, les marins-pêcheurs, les acteurs de la sécurité maritime, etc. soient associés à toute réflexion sur les schémas d'aménagement et les projets maritimes de demain.

La Ville de Dieppe réaffirme enfin sa prise de position en faveur du mix énergétique et d'une politique énergétique la moins consommatrice en CO₂, incluant les énergies marines renouvelables aussi bien que le renouveau de la filière nucléaire.

La ville de Dieppe se positionne pour un développement de la recherche et de l'innovation dans le domaine énergétique afin de développer de nouvelles filières en France et de faire de ces filières d'énergie un axe d'excellence du développement industriel local, départemental, régional et national.

Le présent débat consacré à la mer que nous voulons demain doit donc privilégier l'écoute des acteurs du monde maritime, et de tous les experts de ce milieu qui est un lieu de travail, de vie et d'espoirs.